

#### Le mot du maire

Voilà trois ans que vous m'avez renouvelé votre confiance avec une nouvelle équipe composée de quelques anciens conseillers (ères) et de sept nouveaux membres. A mi-parcours du mandat les promesses faites sont réalisées:

- La restauration du clocher de l'église
- La réfection des rues du bourg ( rue des accacias, du Moine Hugon, du prieuré, de l'église, soit 1 km)
- La réfection de la rue de Trézy (2 km)
- La réfection de la rue de la bruyère (1km)
- quelques parterres de fleurs (il y en aura d'autres)

Pendant ces trois ans d'autres projets, non convenus, prévus ou pas ont été menés à terme :

- La remise en état de la moitié du chemin de l'étang du plaix.
- Les armoires faites en régie dans chaque classe de l'école.
- L'achat d'un nouveau tracteur avec une fourche et un godet, achat qui a entraîné des dépenses supplémentaires : nouvelle cuve à carburant, renforcement du circuit électrique des ateliers et du garage. Ce sont là les principaux exemples.

Pour la réalisation de ces investissements, nous avons bien eu des subventions : à peine 55% pour le clocher, tout juste 20% pour la réfection des rues du bourg et celle de Trézy (c'était le maximum que nous pouvions obtenir), le reste c'est de l'auto financement sans emprunt donc sans endettement pour la commune. Signe que nos finances sont saines malgré la baisse de certaines dotations et les augmentations au minimum sur la part communale de la taxe d'habitation (0% en 2014, 0.5% en 2015, 1% en 2016). Nous continuerons autant que faire se peut nos efforts financiers sur les prochaines années et cela en dépit des prévisions contraires puisque l'on sait déjà que nous ne bénéficierons plus de la dotation départementale aux communes dites défavorisées soit une perte de 37 000 euros sur 3 ans (10 000 en 2016, 10 000 en 2017, 17 000 en 2018)

Nous ne prendrons pas pour prétexte que nos promesses sont tenues, que nos finances vont être plus restreintes pour entrer en "hibernation" . Primo, parce que nous avons la volonté de continuer à avancer et secundo nous avons l'obligation d'aménager le bloc mairie/école pour rendre ces bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec comme objectif de profiter de cette astreinte pour procéder à l'aménagement de la place de la mairie. Ce sera un travail de longue haleine vraisemblablement peu spectaculaire au début, ne serait-ce qu'à cause de la partie administrative : consultation d'architecte, permis de ceci et de cela... déjà un géomètre est intervenu pour des relevés topographiques et l'architecte des bâtiments de France est venu apporter quelques conseils.

La volonté est là, les moyens nous les exploiterons au maximun.

JY Giot

# **Avril 2016**

C'est le mois des budgets, autrement dit, du bilan financier de l'exercice 2015

#### **Budget principal**

Section fonctionnement

Dépenses: 242 744 € Recettes : 312 128 €

Résultat cumulé fin 2015, excédent: 212 446 €

#### Section investissement

Dépenses: 120 446 €
Recettes: 117 807 €

Résultat cumulé fin 2015, excédent: 15 824 €

Précision : quand on parle de résultat cumulé il s'agit du résultat de l'année N (2015) cumulé avec le résultat des années précédentes. Vous pouvez constater que nos finances sont toujours saines ; à savoir aussi que les travaux importants comme la réhabilitation de vingt points lumineux et de cinq armoires de l'éclairage public ainsi que la restauration du clocher de l'église ont été réglés sans faire appel à l'emprunt, alors même que toutes les subventions n'ont pas été versées ; donc pas d'endettement de la commune.

#### **Budget logement sociaux**

#### Section fonctionnement

Dépenses: 3 057€Recettes: 27 784 €

Résultat cumulé fin 2015, excédent : 24 726 €

#### <u>Section investissement</u>

Dépenses: 7827 €
 Recettes: 3282 €

Résultat cumulé fin 2015, déficit: 24 510 €

#### Prévisions 2016

#### Budget principal

Section fonctionnement: 482 569 € Section investissement: 214 156 €

Le bon état de nos finances vont nous permettre d'avancer sur le programme de réfection des rues et d'envisager le renouvellement du tracteur et du broyeur si une bonne occasion se présente. En outre l'achat de deux tentes de réception extérieure pour un coût très raisonnable est déjà en cours. L'attribution de quelques subventions aidant, la réalisation de ces projets devrait se faire sans recours à l'emprunt.

#### Logements sociaux

-Section fonctionnement: 10 439 € -Section investissement: 32 655 €

mai 2016

Cérémonie commémorative du 8 mai : le pont de l'ascension du 5 au 8 mai a nui à la fréquentation de cette commémoration, deux ou trois enfants pour chanter la Marseillaise, le Maire a prié la maigre assemblée de les accompagner, ce qui fut fait. Les anciens

combattants eux aussi étaient en effectif réduit : problèmes de santé les années passant.....A la fin de la

cérémonie le Maire a remercié les participants, parmi lesquels Gaëlle DECLUNDER qui a lu le discombattants, Alain FERRY qui a accepté volonde porte drapeau, les élèves bien sûr, et la direc-PAYET venue diriger les enfants pour l'hymne de faire déplacer une enseignante (45 km aller

cours des anciens tiers prendre la charge trice de l'école Elodie national, il est regrettable retour) pour si peu de par-

ticipation scolaire, faute au calendrier. La célébration, malgré cela, s'est très bien passée et a pris fin à la salle des fêtes par le traditionnel pot de l'amitié.

#### Juin 2016



Jeudi 9, jour de deuil, la commune enterre une de ses figures, **Marcel CARRE** qui fut maire de 1977 à 1989 et adjoint de 1989 à 1995 a fermé les yeux dans la nuit du 3 au 4 juin, il venait d'avoir 88 ans le 1er Juin. Une grosse assemblée, TRES grosse assemblée a assisté à ses obsèques pour lui rendre un dernier hommage, parmi cette nombreuse assistance des représentants de la "légion d'honneur", des anciens combattants, la gendarmerie, ainsi

que le maire et ses adjoints, les conseillers disponibles, des maires et adjoints des communes proches, sans oublier l'ancien maire Jean-Yves Cagnard. Après le service religieux et les discours des officiels, plusieurs personnes ont formé un cortège et accompagné la famille jusqu'à la dernière demeure de Marcel CARRE. Marcel était un personnage, il s'est éteint mais va rester présent dans les mémoires.

## Juillet 2016

La fête patronale n'a pas pu avoir lieu comme traditionnellement le week-end suivant le 14 Juillet. Plusieurs facteurs ont contribué à cette annulation provisoire. Les deux principaux motifs sont d'une part la dissolution du comité des fêtes et l'arrêt de l'association PVR entraînant le manque d'activités, fini le tournoi de pétanque et finie la brocante le dimanche, et d'autre part le trop faible nombre d'inscriptions au repas champêtre du samedi soir qui ne permettait pas une organisation sensée. Aussi a-t-il été décidé de reporter cette manifestation communale avec le feu d'artifice au samedi 10 septembre.



C'est le mois le plus calme de l'année, pas d'évènement important à relater. Seul fait à signaler, la réparation du toit des vestiaires de la classe des grands ; pendant l'épisode pluvieux du printemps, une infiltration avait été constatée faute à une rive en zinc qui selon le couvreur appelé à intervenir, n'a ni été faite ni posée dans les règles de l'art. La réparation a été entreprise quelques jours avant la rentrée scolaire.

### Septembre 2016

C'est le mois de la reprise des activités. Le jeudi 1er, jour de rentrée pour les enfants en âge de scolarisation, ainsi c'est un effectif de trente quatre élèves qui est réparti en deux classes, les maternelles et CP au nombre de quatorze sont pris en main par la directrice Elodie PAYET tandis que vingt éléments CE1-CE2-CM1-CM2 confondus sont pris en charge par Karine ESCOT. Apparemment tout s'est bien déroulé, pas de pleurs, quelques parents étant plus émus que leur progéniture. A signaler deux entrées supplémentaires le lundi 5, des jumelles de trois ans résidant à sancoins. Ainsi ce sont trente six enfants qui fréquentent notre établissement scolaire.

Le Samedi 10, soirée champêtre programmée précédemment le 16 Juillet qui devait être le jour de fête patronale, une dénomination qu'il faudra bien abandonner si aucune association ne relève le flambeau pour organiser des activités. Dans cette perspective regrettable la mairie persistera dans l'idée de la soirée champêtre avec repas, feu d'artifice et animation musicale un samedi soir de juillet. Revenons au bilan de ce 10 septembre 2016 qui s'est déroulé à merveille ; le repas proposé par David CHARPY et son équipe était copieux et justifiait son coût, le feu d'artifice a encore été apprécié, l'animation musicale a permis aux plus vaillants de danser jusqu'à près de trois heures du matin. Bref une soirée réussie qui semble avoir donné satisfaction à tous les participants. Cette manifestation a été l'occasion d'étrenner les deux barnums de la commune.

Les 5,8,12 et 20 le maire a reçu les agents des entreprises de travaux publics pour la réfection de la route de Trézy, longue de 2000 mètres dont 500 m sont en commun avec la commune de Grossouvre. Après les rues du bourg (accacias, moine Hugon, prieuré et église) c'est la seconde tran-

che prévue au programme du mandat

qui sera traitée en une ou deux fois en fonction des devis.

Autre fil rouge du mois, le remplacement du tracteur. Plusieurs devis sont arrivés en mairie, le maire et deux agriculteurs se sont déplacés pour constater l'état des engins agricoles proposés, tout un après-midi ils ont sillonné les routes entre Nevers et Sancerre.

Lors de la séance du conseil municipal ont pu être apportés les éléments nécessaires pour faire le choix du tracteur le mieux adapté aux travaux de la collectivité. Le choix fait, la commande a suivi, la livraison est prévue fin du mois. Merci à Messieurs *Guy GRAILLOT* et *Robert BERTHET*, pour leur disponibilité et leur avis compétent.

#### Octobre 2016

Le lundi 10, le nouveau tracteur est livré. Pour les connaisseurs c'est un case IH type MXV 100, équipé d'un chargeur et d'une benne multiservice. Il a été acquis dans un établissement spécialisé (où il a subi une révision) avec une garantie de six mois, sa date de mise en circulation remonte à 2008. Coût de l'opération : 40 300,80 €. Cet achat va entraîner d'autres dépenses : il va falloir remplacer la cuve à carburant, l'ancienne n'étant plus aux normes et son contenu chargé d'impuretés ne correspondant pas à celui qui doit alimenter le nouveau tracteur. La nouvelle citerne étant équipée d'une pompe ce sera l'occasion de revoir les circuits électriques de l'atelier qui ne respectent plus les exigences de sécurité actuelle. Une réorganisation des lieux va s'imposer.



Le samedi 15, plusieurs conseillères et conseillers et adjoints aidés de Monsieur *Guy GRAILLOT* et *Robert BERTHET* ont uni leur bonne volonté et ce dès neuf heures pour procéder au nettoyage des extérieurs de la salle des fêtes de la commune : ainsi le bandeau a été passé au karcher, les pa-



rois lessivées et deux haies de laurier taillés au maximum plus une troisième à moitié. Bien sûr il y a eu la pause déjeuner très conviviale au cours de laquelle les paniers repas ont été partagés. Bref une journée de labeur qui a satisfait les participants et qui permet à notre collectivité de faire de substantielles économies (plusieurs milliers d'euros).

#### Novembre 2016



Le vendredi 11, jour de la cérémonie commémorative de l'armistice marquant la fin de la première guerre mondiale en 1918. A cette occasion, il faut noter la participation importante aussi bien des adultes que des enfants qui ont ainsi exprimé leur volonté de pérenniser le devoir de mémoire dû aux "poilus" et autres victimes des conflits. Lors de cette célébration, après le dépôt de gerbe, les discours dont celui des anciens combattants lu par *Brian BARATIN*, les élèves de notre école

guidés par la maîtresse *Karine ESCOT* ont chanté la "Marseillaise". La manifestation s'est achevée à la salle des fêtes par le traditionnel vin d'honneur. Merci à toutes et à tous, adultes et jeunes pour être venus en nombre ; ne pas oublier peut préserver l'avenir.

Le samedi 19, nous inaugurons le clocher de l'église. Beaucoup de monde à cette occasion. Parmi les personnalités : Monsieur *Rémi POINTEREAU* sénateur et président de l'association des maires du cher, Monsieur *Serge MECHIN* conseiller régional et départemental, Monsieur *Pascal AUPY* vice président du conseil départemental accompagné de Madame *Annie LAL-LIER* conseillère départementale, Monsieur le Vicaire Général *Emmanuel AUDAT*, Monsieur le Vicaire Stéphane de *MAISTRE* ( ces deux derniers représentant l'évêché), étaient également présents : Messieurs *Pierre DUCASTEL* maire de la Guerche, *Serge LAURENT* maire de Jouet sur l'Aubois, *Pierre MANCION* maire de Cours-Les-Barres ainsi que de nombreux élus des communes et de la communauté de communes. Monsieur *François GREAU* président de la section du cher et Madame *Martine DESSUS* déléguée départementale représentaient la fondation du patrimoine, ils ont profité de l'inauguration pour remettre au maire de notre commune une plaque à fixer sur l'église ainsi qu'un "diplôme" témoignant la volonté de la collectivité de sauvegarder et mettre en valeur son édifice religieux inscrit au patrimoine national.



Après une visite intérieure et extérieure de l'église au cours de laquelle le maire a fait sonner la volée par la cloche "Victoire" puis une séance photo des personnalités, tous les participants ont pris la direction de la salles des fêtes pour les discours, les remerciements aux donateurs et bien entendu le vin d'honneur au cours duquel le premier adjoint a projeté le film retraçant l'évolution des travaux.

Les 29 et 30, la société Eurovia est présente sur la commune pour la réfection de la bande roulante de la rue de Trézy, voie de 2 km dont 500 m en mitoyenneté avec Grossouvre ; une convention a été signée avec cette collectivité quant à sa participation financière pour la partie commune. C'est encore une voie de remise en état, il était grand temps. Durant ce mois le chemin de l'étang du plaix lui aussi a fait l'objet de travaux exécutés en régie, ainsi le maire, les adjoints, l'employé communal avec les conseils de deux agriculteurs ont procédé au reprofilage et à l'empierrement sur environ 800 m ; ce chantier réalisé en interne, c'est encore des économies non négligeables.



Le Jeudi 1er, jour d'obsèques, Estelle DELEGE notre centenaire qui résidait à l'EPAD de la Guerche, nous a quittés à l'aube de ses 102 ans qu'elle aurait fêté le 23 décembre. Pour mémoire, feue Estelle DELEGE fut secrétaire à la mairie de la Chapelle-Hugon de 1975 à 1986. Elle repose désormais dans notre cimetière selon sa volonté toute légitime.

Le jeudi 15, ça sent bon Noël. Jour de fête pour les enfants de 0 à 11 ans mais aussi pour

les parents venus assister au spectacle offert par les élèves de notre école bien encadrés par les enseignantes ; au programme: chansons et chorégraphies créées par nos artistes en herbe très applaudis par un public nombreux. Puis suivant la tradition le maire a re-

mis un livre à un élève méritant de chaque classe, désigné par son professeur des écoles : ainsi ont été récompensés : Naël MESLET ( CP, classe d'Elodie PAYET) et les ju-

meaux que l'on ne pouvait dissocier Corentin et Valentin BORDERIEUX (Cm2 classe de Karine ESCOT). A suivi, une pause gourmande en attendant le père Noël qui fidèle

au rendez-vous est arrivé friandises plein les mains et la hotte remplie de cadeaux. Une belle soirée pour laquelle nos félicitations et nos remerciements vont aux enseignantes, aux parents d'élèves qui se sont impliqués, aux agents communaux, et bien sûr à nos petites vedettes qui ont assuré le clou de l'arbre de Noël de la commune. Outre la mise à disposition de la salle des fêtes pour les répétitions et le spectacle, la

municipalité a assuré l'aspect financier faute d'associations.

Le samedi 17 c'est au tour des aînés (ées) d'être à l'honneur, ainsi ils sont invités à partager la bûche de noël qui remplace désormais la galette des rois, ce qui permet à chacune ,chacun de recevoir son colis avant les fêtes. Plusieurs absences à déplorer pour diverses raisons, une bonne affluence cependant, peut-être faudra-t-il pour les prochaines fois avancer d'une semaine pour éviter la concomitance avec d'autres évènements festifs.

Avant le goûter les participants ont eu droit à une séance cinéma avec pour point d'orgue des images retraçant l'évolution des travaux du clocher de notre église. Après ce fut dégustation et bavardages en toute convivialité.



A noter la présence de Mr et Mme THEVENEAU invités à l'occasion de la naissance de Quentin le 20 avril 2016 ; trois autres jeunes foyers avaient été invités pour la même raison mais ont dû répondre à diverses obligations. Les heureux parents ont reçu ou recevront un album photos. Merci aux dames de l'ancien CCAS, aux conseillères municipales pour leur implication dans la réussite de cet après-midi joyeux dans une salle des fêtes qu'elles avaient joliment décoré.

#### Janvier 2017

Les festivités relatives à la trêve des confiseurs sont passées. Si en ce début d'année l'activité est normale, des changements se préparent pour les années à venir avec la création d'un PLUI (Plan Local Urbanisation Intercommunal) et la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui deviennent des compétences des communautés de communes. Si Le PLUI de notre CDC sera effectif pour 2020 (prévision) déjà les services de l'état n'instruisent plus depuis le premier de ce mois nos permis de construire, c'est pourquoi un service d'instruction a été créé par notre CDC. La loi GEMAPI qui concerne la gestion des cours d'eau y compris les fleuves et les côtes maritimes, gestion qui jusqu'ici était une compétence régalienne, est versée dans les compétences obligatoires des CDC et ne sera pas sans conséquence sur nos impôts locaux en fonction des travaux à prévoir surtout pour éviter des inondations. D'ailleurs les services fiscaux ont déjà prévu la colonne à cet effet (voir feuille taxe d'habitation); en étant très pessimiste cette fantaisie de l'Etat pourrait s'élever jusqu'à quarante euros par habitant, je dis bien par habitant, non pas par habitation. Nous pouvons dire merci à nos grands élus, voire à nos "chers" (deux fois chers) technocrates!

### Février 2017

Activité normale, c'est la routine ; à savoir : des nouveaux panneaux électoraux sont commandés, ainsi que de la peinture routière et de la signalisation limitant le tonnage des engins rue de Trézy et rue de l'étang de la corde.

Seule occupation notable : le recensement de la population communale qui se fait tous les 5 ans ; le précédent de 2012 indiquait 393 habitants, entre les départs et les arrivées le nombre d'âmes devrait être stable.

### Mars 2017

Le jeudi 9 à la salle des fêtes de La Guerche s'est tenue une réunion publique concernant également la population de La Chapelle-Hugon, de Germigny l'Exempt et du Chautay, ayant pour objet la "participation citoyenne" afin de lutter contre la délinquance. La gendarmerie était présente pour expliquer aux participants la mise en œuvre et le fonctionnement de ce système de protection. Contrairement à une question posée par un membre de l'assemblée le but n'est pas de surveiller si le voisin X met bien sa ceinture en voiture ou si Monsieur Y va rendre régulièrement visite à Madame Z, mais bien d'être vigilant et de relever les mouvements suspects de personnes ou de véhicules inhabituels. La gendarmerie qui souhaite l'organisation de ce mode de surveillance préconise par rue, quartier ou hameau, la présence d'un référent sur la base du volontariat, qui serait l'agent "communication" en lien avec les forces de l'ordre et la mairie.